

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

## Séance du 22 mars 2022

Le **22 mars 2022 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations à Chambon-sur-Lac, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **10 mars 2022.**

Nombre de conseillers : En exercice : **28** – Présents : **13** – Pouvoirs : **3** – Votants : **16**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Hugues DANJOUX, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Marine - Alice POIZOT, Christophe POULARD, Amandine RANC, Patrick SEBY, Philippe VALLON.

**Excusés** : Stéphane AURIACOMBE (pouvoir Jean-François CASSIER), Didier CARDENOUX, Frédéric CHASSARD, Brigitte DEVELAY-MICHELIN (pouvoir Hugues DANJOUX), Sébastien DUBOURG (pouvoir Jean-François CASSIER), Lionel GAY, Jacques PERRON, Françoise PINAULT, Pierre-Jean RASQUIN, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

**Absents** : Alain AUDIGIER, Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

M. le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

M. le Président annonce l'ordre du jour ainsi arrêté :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 08/02/2022
2. Compte-rendu arrêtés "Régie Boutique"
3. Association « Site remarquable du goût de St Nectaire » : désignation de 2 membres pour y siéger
4. Personnel : Création d'un poste en CDD en contrat d'apprentissage
5. Compte de gestion 2021 : Approbation
6. Compte administratif 2021 : Approbation
7. Affectation du résultat 2021
8. Provisions : changement du mode de gestion
9. Budget 2022 :
  - Amortissements 2022 – Durée des amortissements
  - Investissements 2022
  - Tableau des effectifs 2022
  - Approbation du budget 2022
10. Questions et informations diverses

En préambule M. le Président annonce la démission de M. Vincent PETEX, représentant les villages de vacances et les résidences de tourisme pour cause de mutation.

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/02/2022

M. Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la réunion du 08 février 2022 que le Conseil adopte à l'unanimité.

## Compte-rendu arrêtés "Régie Boutique"

- **Arrêté du 18/03/2022** portant sur la création d'un tarif de 148 € dans les prestations exonérées.

## DELIBERATION N° 2022-03-22-01 - Association « Site remarquable du goût de Saint-Nectaire » : Désignation de représentants

Par délibération en date du 29 janvier 2018 pour répondre à la demande de l'association « Site remarquable du goût de Saint-Nectaire », le Conseil d'Administration avait désigné deux représentants de l'Office de Tourisme pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Pour cette nouvelle mandature, il convient de désigner deux nouveaux représentants. M. le Président sollicite les candidatures parmi les membres présents.

Mme Jocelyne MANSANA et M. Luc STELLY se portent candidats.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Jocelyne MANSANA et M. Luc STELLY comme représentants de l'Office de Tourisme du Sancy au Conseil d'Administration de l'association « Site remarquable du goût de Saint-Nectaire ».
- **DEMANDE** au Directeur d'en informer l'association.

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

## DELIBERATION N° 2022-03-22-02 - Personnel : Création d'un poste en CDD en contrat d'apprentissage

Vu la délibération n° 2020-08-11-07 en date du 11 août 2020 autorisant l'ouverture de 2 postes en CDD en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,

Vu l'intérêt et la réussite du dispositif,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser l'ouverture d'un poste supplémentaire en CDD pour le recrutement d'un contrat d'apprentissage.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser l'ouverture d'un poste supplémentaire en CDD pour le recrutement d'un contrat d'apprentissage.

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

## DELIBERATION N° 2022-03-22-03 - Budget : Compte de gestion 2021 - Approbation

M. Le Président soumet le compte de gestion 2021 présenté par M. Bruno FLATRES (du 01/01/2021 au 30/09/2021) et Mme Claudine BARDIN FLOIRAS (du 01/10/2021 au 09/02/2022), comptables assignataires.

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021. Les montants présentés sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Il est proposé au Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

#### **DELIBERATION N° 2022-03-22 -04- Budget : Compte administratif 2021 - Approbation**

M. Le Président Jean-François CASSIER présente le compte administratif 2021 dressé par le Directeur Luc STELLY, ordonnateur de la régie.

Le Conseil d'Administration donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2021	3 053 939.27 €	26 167.26 €
Recettes 2021	3 452 105.64 €	47 677.14 €
Résultat 2021	398 166.37 €	21 509.88 €
Report n-1	536 878.86 €	19 544.64 €
Résultat de clôture 2021	935 045.23 €	41 054.52 €
Restes à réaliser (en dépenses)	0 €	39 087.79 €
Résultat cumulé	935 045.23 €	1 966.73 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-dessus

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

#### **DELIBERATION N° 2022-03-22 -05- Budget : Affectation du résultat 2021**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **935 045.23 €**,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	398 166.37 €
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'	0.00 €
Résultat antérieur de l'exercice	536 878.86 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>935 045.23 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	41 054.52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 39 087.79 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>935 045.23 €</b>
Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs	0.00 €
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>935 045.23 €</b>

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

**DELIBERATION N° 2022-03-22-06 - Budget : Provisions : changement du mode de gestion**

Vu la délibération n° 10 du 27.02.2008 par laquelle le Conseil d'Administration avait opté pour le régime optionnel soit la budgétisation des provisions,

M. le Président propose au Conseil d'Administration de revenir sur ce choix et d'opter pour le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'opter pour le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun et d'appliquer cette décision au budget 2022.

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

**DELIBERATION N° 2022-03-22-07 - Budget : Budget primitif 2022 - Amortissements**

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2021 commenceront à être amortis en 2022.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2021 les durées d'amortissement suivantes :

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Coffre-fort	5	22/03/2022
L	Electroménager	5	22/03/2022
L	Logiciels/site Internet	2	22/03/2022
L	Matériel bureautique	3	22/03/2022
L	Matériel informatique	3	22/03/2022
L	Matériel vidéo	3	22/03/2022
L	Mobilier	3	22/03/2022
L	Téléphonie	3	22/03/2022
L	Véhicule d'occasion	3	22/03/2022
L	Véhicule neuf	5	22/03/2022

Le tableau des amortissements proposé pour 2022 est présenté en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer pour les acquisitions 2021 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises ci-dessus et en annexe IV-A2 du budget primitif 2022.
- **DECIDE** d'adopter le tableau des amortissements 2022 présenté en annexe.

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

#### **DELIBERATION N° 2022-03-22-08 - Budget : Budget primitif 2022 - Investissements**

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2022 proposés ci-après :

- **Immobilisations incorporelles :**

Des évolutions pour le site Internet pour un montant de 15 000 €

- **Immobilisations corporelles :**

Renouvellement de matériel informatique pour un montant de 9 150 €

Réalisation de panneaux (informations ou entrée de ville) pour un montant de 30 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les investissements proposés ci-dessous pour l'exercice 2022

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

#### **DELIBERATION N° 2022-03-22-09 - Budget : Budget primitif 2022 - Tableau des effectifs**

M. Le Président rappelle à l'assemblée délibérante, qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement de la régie.

Il propose d'adopter le tableau des effectifs au 01/01/2022 :

Emploi	Effectif budgétaire	effectif pourvu	catégorie (1)	échelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complètes	Temps Non Compl.
Directeur	1	1	C	3,3	151,7	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Ouest	1	1	C	3,1	151,7	CDI	1	
Responsable marketing/communication - Assistante Direction	1	1	C	3,1	151,7	CDI	1	
Responsable RH et taxe de séjour	1	1	C	3,1	151,7	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Sud	1	1	C	3,1	151,7	CDI	1	
Responsable presse	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Animateur du réseau prestataires touristiques	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Responsable brochures et observatoire statistiques	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Gestionnaire coordinatrice base de données	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Reporter numérique du territoire et community manager	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Chargé(e) de communication digitale	3	3	AM	2,3	151,7	CDI	3	
Responsable événementiel	1	1	AM	2,3	151,7	CDI	1	
Comptable	1	1	AM	2,1	151,7	CDI	1	
Chargé de mission Famille Plus	1	1	AM	2,1	151,7	CDI	1	
Assistant technique	3	2	AM	2,1	151,7	CDI	3	
Préparateur logistique	1	1	AM	2,1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	17	13	AM	2,1	151,7	CDI	17	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	AM	2,1	67,17	CDI		1
<b>Personnel non permanent</b>								
Contrat d'apprentissage - chargé d'accueil touristique	1	0	E			CDD		1
Contrat professionnalisation - assistant de communication	1	1	E			CDD		1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>34</b>					<b>37</b>	<b>3</b>
Pour mémoire effectif au 31/12/2021	40	34					37	3

(1) C=cadre E=Employé AM=agent de maitrise

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs au 1er janvier 2022
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2022

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

**DELIBERATION N° 2022-03-22-10- Budget : Budget primitif 2022 – Approbation du budget**

M. le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **à la section d'investissement à la somme de 93 237.79 € €**
- **à la section de fonctionnement à la somme de 3 970 000 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
- **ADOPTE** le budget primitif 2022

**Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **MARQUE QUALITE TOURISME**

L'OT a été audité durant l'été et l'automne par client mystère. Il est nécessaire pour conserver la marque d'obtenir un score de 85%, l'OT Sancy a obtenu le score de 90% et la marque Qualité Tourisme a donc été renouvelée officiellement en janvier 2022 à l'Office de Tourisme du Sancy.

- **PLAN DE COMMUNICATION PRINTEMPS / ETE 2002**

Le plan de communication a été remis aux administrateurs et commenté.  
Il sera prochainement consultable dans l'espace pros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Compte-rendu affiché le 30/03/2022

Année	Numéro inventaire	Désignation du bien	Durée d'amort (en année)	Année début d'amortis.	Mandat n°	Bord. n°	Date de l'opération	Article	Valeur d'acquisition (montant budgétaire)	VNC au 01/01/2022	Amortissement de l'exercice	V.N.C au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
2020	2020004	Logiciel captation contact office	2	2021	251	42	27/03/2020	2051	2 576,00 €	1 288,00	1 288,00	0,00
2020	2020006	Plan interactif Lumiplan	2	2021	289	52	13/04/2020	2051	6 343,40 €	3 172,40	3 172,40	0,00
2021	2021001	Logiciel de caisse + e-boutique	2	2022	410	66	20/05/2021	2051	6 380,00 €	6 380,00	3 190,00	3 190,00
2021	2021002	Site Internet 2021	2	2022	459	74	07/06/2021	2051	14 777,28 €	14 777,28	7 388,00	7 389,28
<b>SOUS TOTAL COMPTE 2805</b>										<b>25 617,68</b>	<b>15 038,40</b>	<b>10 579,28</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>												
2017	2017004	Véhicule Peugeot 2008	5	2018	973	148	15/11/2017	2182	18 921,36 €	3 785,36	3 785,36	0,00
2020	2020002	Véhicule ford transit	5	2021	71	14	30/01/2020	2182	15 285,85 €	12 228,85	3 057,00	9 171,85
<b>SOUS TOTAL COMPTE 28182</b>										<b>16 014,21</b>	<b>6 842,36</b>	<b>9 171,85</b>
2019	2019002	Solution de sauvegarde Woxo	3	2020	69	11	29/01/2019	2183	7 044,80 €	2 348,80	2 348,80	0,00
2019	2019003	Matériel informatique ABICOM	3	2020	70	11	29/01/2019	2183	7 482,05 €	2 494,05	2 494,05	0,00
2019	2019005	Matériel vidéo (camera)	3	2020	486	78	13/06/2019	2183	2 794,80 €	932,80	932,80	0,00
2019	2019007	Station vidéo + écrans	3	2020	553	85	28/06/2019	2183	1 964,55 €	656,55	656,55	0,00
2019	2019010	Solution téléphonie	3	2020	1065	164	16/12/2019	2183	24 920,31 €	8 308,31	8 308,31	0,00
2020	2020003	Matériel informatique NET services	3	2021	72	14	30/01/2020	2183	7 762,72 €	5 175,72	2 587,00	2 588,72
2020	2020005	Ecrans TV Sancy	3	2021	252	42	27/03/2020	2183	7 414,40 €	4 943,40	2 471,00	2 472,40
2020	2020007	Ordinateur portable direction	3	2021	572	107	13/09/2020	2183	1 254,42 €	836,42	418,00	418,42
2020	2020008	Ordinateur portable presse	3	2021	619	114	20/09/2020	2183	1 401,05 €	934,05	467,00	467,05
2020	2020009	Multifonctions (4)	3	2021	897	168	26/11/2020	2183	6 451,20 €	4 301,20	2 150,00	2 151,20
2020	2020010	Matériel informatique TILT	3	2021	935	176	07/12/2020	2183	17 400,32 €	11 600,32	5 800,00	5 800,32
2021	2021003	Ordinateurs portables	3	2022	1050	160	16/12/2021	2183	5 009,98 €	5 009,98	1 668,00	3 340,98
<b>SOUS TOTAL COMPTE 28183</b>										<b>47 541,60</b>	<b>30 302,51</b>	<b>17 239,09</b>
<b>TOTAL</b>										<b>89 173,49</b>	<b>52 183,27</b>	<b>36 990,22</b>